



**Direction Générale Culture et Arts dans la Ville
Musée Jules Verne**

Décision n°2025-731

Objet : Tarif de vente des produits de la boutique - Musée Jules Verne

Réf. : 8.9.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.3.11) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de l'autoriser à fixer et modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2025-46 du 4 juillet 2025 portant délégations de signature pendant la période estivale,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de la Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que dans le cadre de l'enrichissement de la boutique du Musée Jules Verne, différents articles dont il faut fixer le tarif seront proposés à la vente.

Décide

Article 1. De fixer le tarif de vente des produits boutique suivants

Catégorie Livres :

- « En Magellanie », roman de Jules Verne, édition Folio, 10 €
- « Le beau Danube jaune », roman de Jules Verne, édition Folio, 9,50 €
- « Le tour du monde en 80 jours », manga de Suk-II Eo adapté de Jules Verne, édition le Courrier du livre graphique, 12,90 €

- « Le tour du monde en 80 jours », adapté de Jules Verne, édition Les classiques Lito, 16,90 €
- « Papiers découpés - Les voyages extraordinaires de Jules Verne », adapté de Jules Verne, édition Auzou, 26,95 €
- « L'Intégrale des Enfants du capitaine Grant », Bande dessinée d'Alexis Nesme, édition Delcourt, 35 €
- « Vingt mille lieues sous les mers », illustré de Francesca Rossi, édition White Star Kids, 14,90 €
- « Voyage au Centre de la Terre », illustré de Francesca Rossi, édition White Star Kids, 14,90 €.

Catégorie divers produits :

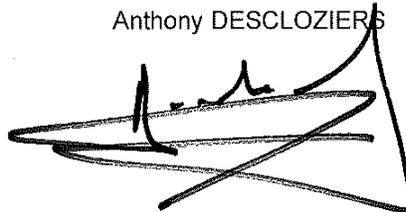
- Kit de Cyanotype, L'Atelier des Epatants, 15 €
- Stylo bille, 0,70 €.

Article 2. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 22/07/25

Pour la Présidente
Le 2ème Vice-Président

Anthony DESCLOZIERS



mis en ligne le :

24 JUL. 2025